



Conseil économique et social

Provisoire

12 janvier 2007
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

Compte rendu analytique provisoire de la 35^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 juillet 1998, à 15 heures

Président : M. Somavia. (Chili)

Sommaire

Coopération régionale (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-44005 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Coopération régionale (suite) (E/1998/11, E/1998/12, E/1998/13, E/1998/14, E/1998/15 et E/1998/65 et Add.1)

M. Amoako [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], parlant en tant que coordonnateur des commissions régionales, introduit le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique, social et dans les domaines connexes (E/1998/65 et Add.1) et attire l'attention du Conseil sur les résumés des études sur la situation économique régionale figurant dans les documents E/1998/11 à 15.

En introduisant le rapport, l'orateur exprime la ferme conviction du Secrétaire général que les commissions régionales sont appelées à jouer un rôle important en renforçant l'action de l'ONU dans les secteurs économique et social, étant donné leur double rôle de partie intégrante de l'Organisation et de partie du cadre institutionnel de leurs régions respectives. Dans son rapport, le Secrétaire général formule également des recommandations visant à développer plus avant les mesures de réforme prises par chaque commission en optimisant leur contribution à la promotion du développement et de la coopération internationale et en facilitant une meilleure interaction entre le Conseil économique et social et les commissions régionales, de manière à ce que les aspects mondiaux et régionaux du développement puissent être harmonisés de manière complémentaire en vue de fournir un soutien organique au Conseil.

L'additif 1 décrit les efforts de réforme les plus récents des commissions et l'initiative des commissions tendant à établir des priorités pour les programmes, à rationaliser leur appareil et à améliorer la productivité et l'efficacité. Le Comité du programme et de la coordination (CPC) s'est félicité de ces efforts de réforme et a entériné les révisions apportées aux programmes des commissions figurant dans le plan à moyen terme actuel.

L'additif 1 contient également une section intitulée « Tendances et activités », y compris la suite donnée aux récentes conférences mondiales, qui met en relief les activités conduites par les commissions durant l'année précédente pour promouvoir la coopération régionale. En tant qu'expression régionale des activités économiques et sociales de l'ONU, les

commissions se partagent certaines fonctions comme l'analyse des politiques, l'assistance technique et l'examen des principaux problèmes régionaux; toutefois, chaque commission a également un caractère régional unique reflété dans la spécificité de ses activités. Les commissions continuent à œuvrer en faveur de la suite donnée à l'échelon régional aux engagements découlant des récentes conférences mondiales, rôle qui a été examiné durant le récent dialogue entre le Conseil et les secrétaires exécutifs.

Au nom du Secrétaire général et de ses collègues, les secrétaires exécutifs, l'orateur accueillerait favorablement les vues et les directives du Conseil afin d'améliorer la contribution et la pertinence des commissions régionales dans le cadre d'une Organisation réformée.

M^{me} Singgih (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne le rôle joué par les commissions régionales dans le cadre des activités économiques et sociales du système des Nations Unies, rôle qui s'est accru sensiblement avec la mondialisation. Les commissions régionales sont nécessaires afin de garantir que la mondialisation aide au lieu de gêner les économies des régions respectives, et l'orateur se félicite que le Conseil ait de plus en plus de possibilités d'interaction avec les commissions sur l'évolution des régions.

La réforme interne des commissions régionales représente un élément important du processus général de réformes du système des Nations Unies; l'orateur note avec plaisir que le rapport du Secrétaire général met l'accent surtout sur les questions de coordination y compris la répartition des tâches entre le Siège et les niveaux régional et national, reposant sur la division du travail la plus appropriée.

Il est urgent de renforcer la coordination au niveau régional et d'établir une coopération plus étroite entre les commissions régionales, les organismes mondiaux du système des Nations Unies et d'autres organes régionaux compétents afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois; par conséquent, l'orateur soutient la participation des secrétaires exécutifs aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et au Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que la participation active des commissions régionales au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Il est important de reconnaître le rôle de chef de file des commissions régionales afin de réduire au minimum les doubles emplois; par conséquent, l'orateur se félicite de la proposition du Secrétaire général tendant à convoquer des réunions de coordination présidées par la Vice-Secrétaire générale entre les commissions régionales et les fonds et programmes des Nations Unies qui ont des activités régionales. Pour des raisons budgétaires, l'orateur se réjouit que les organismes des Nations Unies soient représentés par leurs chefs régionaux.

Le Groupe des 77 et de la Chine soutient le double rôle des commissions régionales en tant qu'antennes de l'ONU dans l'exécution des programmes et activités à l'appui de la mission mondiale de l'ONU et en tant qu'expression régionale de l'ONU intégrée dans le cadre institutionnel de leurs régions géographiques respectives. S'agissant du premier rôle, leur masse critique, leur capacité interdisciplinaire et multiseCTORielle fait des commissions régionales un moyen important de donner suite aux conférences mondiales; s'agissant de leur second rôle, il est important qu'il existe une coopération entre les commissions et tous les organismes régionaux et non seulement ceux qui s'occupent de questions économiques.

Le Groupe des 77 et de la Chine s'intéresse particulièrement à la promotion de la coopération Sud-Sud grâce à des groupements sous-régionaux, dont beaucoup ont été créés soit directement par les commissions régionales, soit avec leur coopération étroite et leur soutien, et qui continuent de compter sur l'appui des commissions régionales.

Les commissions régionales doivent avoir pour principale fonction la promotion de la coopération et de l'intégration régionales. Étant donné leur approche interdisciplinaire et multiseCTORielle, elles se livrent à la fois à des activités normatives et opérationnelles, les deux étant de la plus haute importance et complémentaires. Il est indispensable que les commissions régionales continuent à jouer les deux rôles.

M. Sucharipa (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie et, en plus, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, rejoint le Secrétaire général pour penser que

les commissions régionales peuvent jouer un rôle important en tant qu'agents de facilitation de la coopération régionale pour une large gamme d'activités économiques, sociales et connexes et en tant qu'interface entre les niveaux national et mondial. L'orateur reconnaît, lui aussi, que les commissions régionales doivent contribuer à accroître la pertinence globale et l'efficacité de l'Organisation et que leur rôle doit donc être situé dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU aux fins d'une division du travail plus ciblée entre le Siège et les niveaux national et régional sur la base de l'avantage comparatif. Comme les commissions régionales sont financées à partir du budget ordinaire, elles ont également une responsabilité à l'égard de l'ensemble des membres de l'ONU.

Chaque commission régionale est distincte, ayant un mandat régional et un programme de travail spécifique, mais toutes exercent une fonction importante en ce qui concerne l'établissement de normes, les travaux de statistique et d'analyse, et fournissent une assistance technique à l'appui de ces fonctions. Elles sont bien placées pour faciliter la promotion et l'application des engagements mondiaux dans le cadre des Nations Unies, pour permettre aux États Membres de faire connaître leur point de vue et pour fournir une tribune importante pour des discussions où tous les États Membres sont placés sur un pied d'égalité.

L'orateur se félicite des efforts de chaque commission en faveur de la réforme, de la détermination de priorités et de la rationalisation de l'appareil intergouvernemental, et les encourage à poursuivre ces efforts, en particulier les programmes de contrôle et d'évaluation ainsi que l'adaptation de leurs secrétariats à des stratégies organiques nouvelles et rationalisées. Dans ce contexte, il appuie l'appel du Secrétaire général en faveur de la coopération entre les commissions régionales en vue de mettre en commun les pratiques optimales et les réalisations concrètes.

Il note les excellents progrès accomplis en matière de réforme par la Commission économique pour l'Europe, qui tient une place bien définie dans un environnement institutionnel complexe et joue un rôle très précieux dans l'élaboration d'instruments juridiques et de normes communs; elle fait également autorité dans la région en matière de statistiques et d'analyse économique. Il l'encourage à poursuivre la priorisation de ses travaux au sein de ses principaux

organes subsidiaires afin d'encourager un surcroît de souplesse et de dynamisme dans sa programmation et souligne le rôle de son secrétariat dans le progrès de la réforme; la forme novatrice de la session précédente de la Commission avec ses débats interactifs a été une grande réussite.

Dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU, l'orateur pense, lui aussi, que les responsabilités du Secrétariat doivent être mieux définies et dit que le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et le Groupe des Nations Unies pour le développement devraient servir de principal moyen pour mieux aligner les activités des commissions régionales sur des activités mondiales de l'ONU; l'orateur se félicite donc de l'engagement du Secrétaire général en faveur de la participation active des commissions régionales à ces mécanismes.

Il accueille également avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour remédier aux insuffisances de la coordination régionale et espère que les propositions comme celle consistant à convoquer des réunions régionales annuelles seront déterminées par les besoins de chaque région, se développeront à partir des mécanismes de coordination existants et mettront l'accent sur les questions qui exigent une coordination régionale. Il attend avec intérêt de plus amples informations du Secrétariat concernant la participation des commissions régionales au processus du Plan-cadre des Nations Unies.

L'orateur souhaite encourager un plus grand échange d'informations entre toutes les entités travaillant au niveau régional, y compris des organismes extérieurs au système des Nations Unies, afin de faciliter une meilleure division du travail. Dans ce contexte, il soutient l'appel du Secrétaire général en faveur d'une coopération étroite entre les commissions régionales et d'autres organismes régionaux ou sous-régionaux extérieurs au système des Nations Unies afin de parvenir à une utilisation optimale des ressources. Il compte également sur une meilleure interaction au niveau intergouvernemental. De plus amples informations sur les activités des commissions régionales devraient être disponibles à New York et les secrétaires exécutifs devraient organiser des réunions d'information plus fréquentes. Enfin, l'orateur souligne l'importance des commissions régionales dans le cadre du système des Nations Unies et de la coopération entre les États Membres sur le plan régional.

M. Pal (Inde) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et exprime sa satisfaction à l'égard du renforcement de la coordination entre le Conseil et les commissions régionales.

Sa délégation a toujours appuyé le processus de réformes et de restructuration, en particulier dans les commissions régionales, en tant que partie nécessaire des efforts continus destinés à rendre le système plus efficace. Les commissions régionales conduisent des réformes internes depuis quelque temps et sa délégation est satisfaite des réformes entreprises au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et espère que ces mesures, une fois qu'elles seront pleinement appliquées, rationaliseront ses travaux en matière de coopération économique régionale et d'allègement de la pauvreté.

Les commissions régionales, en particulier la CESAP, ont catalysé le développement économique de leurs États Membres et ont encouragé la coopération économique régionale. Ce faisant, elles ont identifié leurs principales compétences, et cela doit être pris en considération quand il s'agit de définir et de répartir plus clairement les tâches au sein du système des Nations Unies et d'identifier l'avantage comparatif de chacune de ses composantes. Le Conseil a reconnu que les commissions régionales devaient jouir d'une autorité et de ressources suffisantes pour conduire leurs activités.

Il faut renforcer les activités opérationnelles des commissions régionales et la délégation de l'orateur soutient les recommandations du Secrétaire général tendant à forger des alliances stratégiques entre les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies et à consacrer les ressources, y compris les ressources du budget ordinaire, à des activités opérationnelles plutôt qu'à des réunions et des publications. Toutefois, cela ne devrait pas se faire au détriment des réunions et des publications qui servent le mandat de la CESAP consistant à conduire les recherches et des études comme l'étude sur la situation économique de la région et les études de faisabilité dans le domaine de la coopération régionale en matière d'infrastructure. Les commissions régionales sont également bien placées pour tirer parti des activités des organisations sous-régionales; la CESAP a lancé des initiatives dignes d'éloges à cet égard et fournit un

soutien organique aux organisations sous-régionales grâce à des activités menées sur leur demande.

Les commissions régionales ont pour mandat commun d'améliorer le niveau du développement économique et de faciliter la coopération dans leur région et de servir de forum pour l'articulation de perspectives régionales sur les problèmes mondiaux, et vice versa, et sont fort bien placées pour faciliter l'échange d'expérience et d'exécuter les mandats mondiaux émanant des récentes conférences, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elles jouissent donc d'un avantage comparatif naturel en tant que chefs de file et coordonnateurs sur le plan régional, dont le Conseil doit tirer parti.

L'orateur soutient les propositions du Secrétaire général tendant à encourager la coopération horizontale entre les commissions régionales et à renforcer la coordination au niveau régional grâce à des réunions interorganisations régionales régulières. Le rapport du Secrétaire général a également mis en relief l'importance de la coopération entre les commissions régionales et les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique et des activités opérationnelles. Tout en partageant cet objectif et en appuyant les recommandations concernant une plus grande participation des commissions régionales au Groupe des Nations Unies pour le développement, des consultations étroites entre le PNUD et les commissions régionales dans l'exécution des programmes et dans d'autres activités, et les propositions visant à améliorer la coordination entre les commissions régionales et les fonds et programmes au niveau régional, l'orateur dit que cette coopération doit également tenir compte des réalités sur le terrain. Comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les notes stratégiques de pays sont des instruments centrés sur les pays, il n'est pas clair qu'elle peut être le rôle des commissions régionales à cet égard. Néanmoins, la délégation indienne réitère son engagement continu en faveur des commissions régionales et, en particulier, en faveur des politiques de la CESAP et de ses efforts visant à rationaliser ses travaux et à servir de catalyseur de la croissance et du développement, et soutient les propositions tendant à renforcer la coordination entre le Conseil économique et social et les commissions régionales grâce à des échanges réguliers d'informations et à des réunions.

M. Stevcevski (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) dit que les travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) revêtent une importance particulière pour les pays à économie en transition et devraient être orientés par le désir de ces pays de s'intégrer dans l'Union européenne. Le rapport du Secrétaire général (E/1998/65/Add.1) n'identifie pas clairement les priorités futures de la CEE, qui, de l'avis de la délégation de l'orateur, devrait inclure l'accès des pays à économie en transition au marché de l'Union européenne, l'accession à l'Organisation mondiale du commerce de tous les membres de la CEE, la promotion des investissements directs dans les pays à économie en transition et la promotion d'une politique de frontières ouvertes pour les biens, les services et les personnes. À cet égard, les activités des groupements sous-régionaux, y compris l'Initiative de l'Europe centrale, le Conseil de coopération économique de la mer Noire et le Comité économique de l'Union européenne de la Communauté d'États indépendants, revêtent une importance cruciale quant à la promotion de la coopération économique régionale et l'intégration des pays à économie en transition dans le marché commun européen.

L'orateur espère que la CEE répondra favorablement à l'appel de l'Assemblée générale aux organisations internationales et organismes du système des Nations Unies compétents tendant à ce qu'ils continuent à aider et à soutenir le développement de relations de bon voisinage entre les États des Balkans.

M. Chirilla (Roumanie) dit que sa délégation considère, elle aussi, que les commissions régionales, qui sont des antennes régionales de l'ONU, jouent un rôle précieux en facilitant la coopération. Toutefois, comme elles font partie du cadre institutionnel de leurs zones géographiques respectives, elles devraient collaborer étroitement avec d'autres organismes régionaux afin de renforcer les synergies et de réduire les doubles emplois. En outre, leurs mandats devraient être mus par les besoins régionaux et les priorités définies par les États Membres.

La Roumanie note avec satisfaction la rationalisation des programmes organiques et des méthodes de travail de la Commission économique pour l'Europe, la concentration de ses activités sur les domaines prioritaires retenus et la restructuration de son appareil intergouvernemental. Ces réformes reflètent la volonté de la Commission, entre autres, de

s'adapter aux nouvelles réalités européennes, de mieux répondre à des besoins et des défis spécifiques et à tirer parti de ses avantages démontrés. Le Gouvernement roumain se félicite en particulier de l'aide apportée par la Commission aux pays à économie en transition qui s'efforcent de mettre en place un cadre de réglementation basé sur l'économie de marché.

M. Dae Won Suh (République de Corée) dit que les commissions régionales sont une composante précieuse du système des Nations Unies et apportent une perspective régionale sur les problèmes mondiaux. En tant que forum politique intergouvernemental englobant l'ensemble de la région, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) joue un rôle important en encourageant le développement économique et social dans cette région. Elle a rationalisé ses méthodes de travail afin de répondre plus efficacement aux nouveaux défis posés par le XXI^e siècle. Toutefois, la réforme des commissions est un processus continu et doit compléter les efforts de réforme de l'Organisation dans son ensemble.

L'évolution de la situation régionale a fait passer la question de la coordination à l'avant-plan, puisqu'il s'agit d'éviter les chevauchements entre les activités de la CESAP et celles des autres organisations régionales et sous-régionales. En conduisant leurs propres activités régionales, les autres organismes des Nations Unies devaient respecter le rôle et le mandat particuliers de la CESAP en tant que chef de file des efforts visant à coordonner les activités économiques et sociales régionales. Pour sa part, la CESAP devrait mettre l'accent sur les domaines programmatiques où elle peut utiliser au mieux ses principales compétences et renforcer le mécanisme de consultations interorganisations; elle devraient servir de forum pour des dialogues sur les politiques et pour des recherches destinées à l'élaboration de nouvelles stratégies d'amélioration de la coopération régionale face à la crise financière actuelle dans la région de l'Asie et du Pacifique. La délégation de l'orateur attache une importance particulière au Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique.

Toutefois, il est essentiel d'établir un lien entre les activités économiques et sociales des commissions régionales et celles du système des Nations Unies dans son ensemble et, à ce propos, la délégation de l'orateur se félicite de la proposition du Secrétaire général tendant à organiser des réunions régionales annuelles

des commissions régionales respectives et des autres entités des Nations Unies ayant des activités régionales. À ce propos, elle espère que l'application de cette proposition ne se soldera pas par la création d'une nouvelle bureaucratie.

Enfin, le Conseil devrait continuer à coordonner la suite donnée aux décisions des conférences mondiales au niveau des régions et encourager l'interaction entre les commissions régionales grâce à la mise en commun de l'expérience et de l'information et grâce à des programmes communs. En fait, la coopération entre les commissions régionales pourrait constituer un instrument important de la coopération Sud-Sud.

M^{me} Linde (États-Unis d'Amérique) rend hommage au Conseil pour le sérieux avec lequel il joue son rôle de surveillance des commissions régionales et l'encourage à inciter les commissions à poursuivre la réforme. Le Gouvernement américain se félicite en particulier des réformes menées à bien à ce jour par la CEE et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La CESAP a lancé son propre processus de réformes, et alors que les États-Unis ne sont pas membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), celle-ci semble également procéder à des changements importants en matière de gestion. Les États-Unis se félicitent de l'esprit d'innovation manifesté par les secrétariats des commissions régionales qui s'efforcent d'opérer des changements positifs et les encourage à se tourner les uns vers les autres pour de nouveaux exemples de créativité et d'innovation.

La réforme est un processus de réexamen et d'amélioration continus et de recherche d'un maximum de résultats. Le monde a changé pendant les plus de 50 années de fonctionnement des commissions et les besoins des régions qu'elles servent ont également évolué. Le mandat des commissions, à savoir le développement économique, doit donc être réévalué constamment afin que leurs produits répondent aux besoins actuels. Il faut également améliorer l'efficacité en réduisant les dépenses administratives grâce à la priorisation des programmes. En outre, les commissions doivent rechercher de nouvelles possibilités de partage des coûts et d'accroissement des ressources extrabudgétaires.

Le Gouvernement américain se soucie également de la qualité des programmes de travail des

commissions, dont il pense qu'ils devraient faire une contribution réelle aux États Membres. Les commissions devraient se fixer des objectifs et évaluer leur réalisation de manière claire et quantifiable afin de garantir que leur travail ajoute de la valeur. Elles doivent également renforcer leurs liens avec la société civile, les institutions de Bretton Woods et leurs commissions sœurs et examiner les liens entre les commissions économiques régionales et les commissions techniques. Chaque commission doit reconnaître que son rôle et ses domaines de compétence évoluent dans le temps. Pour sa part, le Conseil devrait élaborer une présentation harmonisée des rapports des cinq commissions régionales afin que les membres puissent faire des comparaisons pour chaque question d'une commission à l'autre. Les descriptifs de l'année précédente ont été trop denses pour être d'une lecture facile.

M^{me} Cui Ying (Chine) dit qu'en tant qu'organisme chef de file de l'ONU dans la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP a joué un rôle majeur dans la promotion de la coopération régionale. À la cinquante-quatrième session de la Commission, il y a eu des débats étendus sur des questions comme le développement économique régional, la coopération et la réforme en matière de développement social.

Fort de son expérience dans les domaines économique et social, le système des Nations Unies doit poursuivre des activités de coopération et introduire des mécanismes en matière de réduction des risques financiers, de surveillance financière efficace et d'alerte rapide connexe. La coopération dans le domaine du développement social devrait être axée sur les résultats et concentrée sur la réduction de la pauvreté et du chômage. De leur côté, les pays développés devaient respecter les engagements pris au titre de l'aide publique au développement et fournir à la CESAP et aux autres organismes des Nations Unies des ressources suffisantes pour le développement de leurs États Membres.

La Chine approuve la continuation de la réforme de la CESAP lancée dans le cadre de la session annuelle précédente et faite siennes les propositions présentées par le Secrétaire exécutif de la Commission qui visent à renforcer la surveillance et l'évaluation des projets et à acheminer des ressources accrues vers les activités d'assistance technique.

M. Kabir (Bangladesh) se félicite des dispositions prises par le Secrétaire général pour permettre la participation effective des commissions régionales aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et au Groupe des Nations Unies pour le développement. La proposition tendant à élaborer des programmes communs entre les commissions régionales d'une part et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Département des affaires économiques et sociales de l'autre est également digne d'intérêt. Ces efforts se solderaient non seulement par une coordination plus efficace, mais ajouterait également une dimension nouvelle à l'élaboration d'une stratégie mondiale de développement.

La convocation par le Secrétaire général de réunions annuelles entre les commissions régionales et tous les fonds et programmes, organismes et départements de l'ONU qui ont des activités régionales et multinationales renforcerait la coordination entre ces organismes et mettrait en relief les besoins et les préoccupations des régions. Afin que le processus soit digne d'intérêt et efficace, des ressources devraient être décentralisées vers les commissions régionales afin que les programmes et les mesures puissent être exécutées conformément aux besoins des régions.

Le Bangladesh note avec satisfaction les efforts continus de la CESAP en faveur du réexamen de son appareil de conférence et de la structure de ses programmes, de l'amélioration du contrôle des projets et du redéploiement des ressources vers les domaines d'activité plus féconds; en outre, il faudrait envisager sérieusement d'institutionnaliser le rôle de chef de file de la Commission quant à la coordination des activités de tous les organismes des Nations Unies par le biais du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique. Le Gouvernement de l'orateur soutient également la proposition tendant à étendre l'autorité de la CESAP sur d'autres organismes régionaux et sous-régionaux.

La CESAP joue un rôle utile en renforçant les mécanismes de consultation et en fournissant des services consultatifs à diverses organisations et structures de coopération économique régionales et sous-régionales et l'orateur se félicite des mesures pratiques proposées par le Secrétaire général destinées à donner un nouvel élan à la coopération créatrice en cours entre les diverses commissions régionales et d'autres partenaires de développement

intergouvernementaux. Enfin, le Bangladesh soutient le rôle positif de la CESAP en tant que forum pour l'articulation d'une perspective régionale sur les problèmes mondiaux et en tant que moyen de dégager un consensus régional concernant les priorités de développement.

M. Isakov (Fédération de Russie) dit que les commissions régionales doivent aider à adapter les activités de l'ONU aux besoins et priorités d'un développement économique et social en pleine évolution et aux processus d'intégration régionale et sous-régionale. Ce faisant, elles doivent renforcer leur coopération sur les questions transsectorielles avec d'autres organismes du système des Nations Unies travaillant dans la région; toutefois, les zones de compétence doivent être définies plus clairement afin de s'éloigner de la concurrence en faveur de la mise en commun des efforts et des responsabilités.

Les commissions régionales jouent un rôle important en aidant les gouvernements à élaborer des politiques économiques et sociales et à définir les priorités connexes, à plus forte raison que les fonds et programmes ne peuvent pas fournir une assistance technique suffisante et que les compétences des commissions régionales sont plus efficaces. Par conséquent, il faut élargir la gamme limitée des activités d'assistance technique inscrites au programme des commissions.

Il faut renforcer le rôle des commissions régionales en ce qui concerne la coordination des projets régionaux exécutés par les organisations du système des Nations Unies. De même, il faut développer la coopération entre les commissions régionales et les organisations mondiales et régionales extérieures aux Nations Unies, compte dûment tenu des mandats et du principe de complémentarité.

L'orateur se félicite des réformes menées à bien à ce jour par les commissions régionales, mais il faut améliorer le contrôle et l'évaluation des projets, il faut réduire plus avant les dépenses administratives, il faut rechercher de nouvelles sources de financement extrabudgétaires et les ressources affectées au services de conférence et à la production de documents doivent être redistribuées au bénéfice de l'assistance technique.

La réforme ne doit pas être une fin en soi. Au contraire, le critère du succès, c'est l'amélioration des résultats pour les États Membres: les travaux à exécuter par les commissions régionales doivent être

déterminés essentiellement par les pays de la région. De même, dans le processus de réformes, la base ressource des commissions doit être préservée et il faut maintenir leur production. À ce propos, l'orateur formule les propositions suivantes.

Les commissions régionales devraient rencontrer des représentants des organisations et programmes régionaux et sous-régionaux pour chercher des moyens de renforcer la coopération sur la base de la division du travail existante.

Les commissions régionales devraient participer davantage aux efforts socioéconomiques de l'ONU, y compris la consolidation de la paix d'après conflit, qui font partie des efforts du système destinés à prévenir et à régler les crises humanitaires.

Il faut élargir la coopération interrégionale sur les questions d'intérêt mondial. À cet égard, ce n'est non seulement les secrétaires exécutifs des commissions qui devraient se rencontrer, il devrait y avoir un mécanisme permettant la participation des États intéressés.

Les commissions régionales devraient identifier des moyens de faire participer le secteur privé et les milieux d'affaires à leurs activités, entre autres en créant des fonds spéciaux et en créant des conseils de représentants des milieux d'affaires.

Les commissions régionales devraient encourager la participation des organisations non gouvernementales dans certains domaines d'activité, car ces organisations sont un moyen irremplaçable d'atteindre tous les protagonistes du développement.

M. Skrybant (Pologne) dit que le rapport du Secrétaire général décrit la portée des activités de la CEE de manière adéquate. Il faut accroître ses ressources financières, car il faut faire davantage pour atténuer les effets de la mondialisation et des réformes économiques et sociales menées dans la région. Bien que la contribution croissante du secteur privé ait quelque peu allégé la situation, la CEE risque de devenir l'otage des lobbys industriels qui ne représentent pas les intérêts de tous les États Membres. Il faut se rappeler que l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale demeure l'objectif ultime de la CEE. En outre, les institutions de Bretton Woods devraient avoir un meilleur accès aux activités menées en Europe sous les auspices de l'ONU.

Il faut améliorer la coordination des activités régionales, à mesure que l'importance du système des coordonnateurs résidents du PNUD, soutenu par la Pologne, ne cesse d'augmenter et les projets pilotes entrepris dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies exigent la coordination entre différents organismes. Il incombe aux gouvernements de régler cette question et le Conseil économique et social constitue le cadre approprié à cet effet. À ce propos, il faut appuyer l'initiative du Secrétaire général tendant à organiser des réunions annuelles des dirigeants des fonds et programmes.

Enfin, les séminaires, tables rondes et autres formes d'échange d'informations organisés par la CEE sont extrêmement utiles.

M. Vienrave (Observateur de la Thaïlande) associe sa délégation à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se félicite des efforts de réforme en cours à la CESAP et des résultats concrets atteints à sa cinquante-quatrième session. Parmi les mesures présentant un intérêt particulier, l'orateur cite le renforcement de la capacité de contrôle et d'évaluation de la CESAP, l'application rapide des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et la nouvelle réduction des ressources d'appui aux programmes, ce qui permet d'affecter des ressources additionnelles aux activités de coopération technique.

La délégation thaïlandaise soutient les activités de la CESAP destinées à renforcer une coopération efficace entre les organisations régionales, sous-régionales et interrégionales. De même, elle réaffirme son appui à la réforme interne de la CESAP et à sa promotion du développement économique et social dans la région. En outre, elle encourage la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général concernant l'amélioration de la coordination entre le Conseil économique et social, les commissions régionales et les divers fonds et programmes afin de garantir une utilisation optimale des ressources dans l'intérêt des États Membres.

M. Stepanek (République tchèque) dit que 10 années plus tôt, la Commission économique pour l'Europe était le seul organisme qui jetait un pont entre deux systèmes économiques totalement différents en Europe; elle constituait un forum unique pour nouer des contacts et pour prévenir des incompatibilités. Malgré l'ampleur des nouveaux défis mondiaux, la

CEE a su s'adapter aux nouvelles circonstances existantes en Europe et a été un moyen efficace de compenser le manque de capacités locales grâce à son régionalisme dynamique. À l'heure actuelle, la Commission aide les économies en transition à s'intégrer dans l'économie européenne, et elle est également bien armée pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale.

L'orateur soutient l'intention du Secrétaire général de renforcer la coopération entre les différentes commissions régionales afin d'améliorer les résultats du système des Nations Unies à l'échelon mondial. Bien que des différences existent entre les pays de chaque région, il existe des problèmes communs. Les solutions élaborées par chaque commission sont donc valables à un niveau plus large et la coopération pourrait prévenir la répétition des erreurs et permettre d'économiser des ressources. La coopération entre les commissions régionales et des organismes du système des Nations Unies qui fonctionnent à l'échelon mondial est également souhaitable, afin que les activités aient un maximum d'impact. Les États Membres sont responsables de la répartition des tâches entre les différentes institutions des Nations Unies et ils ont l'obligation d'être cohérents dans les demandes qu'ils adressent à chacune d'entre elles. Les institutions ne peuvent pas travailler harmonieusement si elles sont chargées de missions contradictoires et, à cet égard, les documents adoptés à l'issue des neuf conférences et sommets mondiaux ont créé une base pour la coordination et l'intégration.

Sur le plan régional, la coopération entre les Nations Unies et les entités extérieures aux Nations Unies exige de la coordination. Le Conseil économique et social est bien placé pour faire participer les différents acteurs à un dialogue. La CEE a déjà mené avec succès des activités à l'échelon régional conformément au processus de réformes de l'ONU. La décentralisation constitue un élément important de la réforme et la CEE a fait des efforts considérables pour décentraliser ses activités; toutefois, ces efforts n'ont pas été accompagnés d'un transfert d'autorité à partir du Siège de l'ONU à New York vers le Secrétariat de la CEE à Genève.

M. Mirafzal (Observateur de la République islamique d'Iran) dit que toutes les commissions régionales ont amélioré leurs opérations en se concentrant sur des activités pour lesquelles elles jouissent d'un avantage comparatif et en renforçant la

coopération avec d'autres organismes régionaux. Certaines activités apportent une perspective régionale sur des problèmes mondiaux et devraient être renforcées. En outre, il faut améliorer la coopération entre les commissions régionales et d'autres organes régionaux compétents, en particulier les arrangements économiques régionaux. De même, s'agissant des activités opérationnelles, il leur faut collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

De grands progrès ont été accomplis dans la réforme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique grâce à l'élaboration d'une stratégie intersectorielle et pluridisciplinaire destinée à répondre aux besoins changeants de la région. Les opérations ont été rationalisées et les ressources ont été orientées davantage vers des activités opérationnelles.

Le Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique encourage activement des projets communs avec le soutien de la CESAP. Une telle collaboration est impérative pour limiter l'ampleur de la récente crise en Asie du Sud-Est. Les efforts de la CESAP visant à diffuser des informations concernant les résultats des grandes conférences de l'ONU sont dignes d'éloges, de même que ses efforts en faveur du transport terrestre dans la région.

M. Cabactulan (Observateur des Philippines) dit que la réforme des commissions régionales devrait continuer, mais il faut régler des questions difficiles; par exemple, trouver la meilleure manière de structurer les commissions régionales afin de promouvoir le développement économique et social, déterminer si les services et les produits des commissions régionales répondent aux besoins actuels, et si l'on attend trop de ces commissions étant donné leurs ressources limitées.

La délégation philippine soutient les différents programmes de la CESAP, en particulier ceux qui intéressent les groupements sous-régionaux et interrégionaux. La CESAP se trouve l'avant-plan des efforts destinés à aider la région de sortir de la récente crise économique.

Les exposés présentés par les secrétaires exécutifs des différents organismes des Nations Unies ont été riches d'enseignement. Toutefois, il paraît qu'il y a des limites quant à leurs capacités et la question des ressources est fondamentale. Il est satisfaisant de savoir que certains pays augmentent leur aide publique au développement, mais dans l'ensemble, l'aide a

baissé pendant les cinq dernières années et l'orateur espère que la communauté internationale montrera prochainement la volonté politique nécessaire pour trouver les ressources requises. De même, s'agissant de la synchronisation des plans et des priorités, les différentes institutions ont des cycles de planification différents et cela limite les possibilités de coordination.

Enfin, les commissions régionales devraient être des participants réguliers au processus du Plan-cadre des Nations Unies et il serait utile que le Secrétaire général, représenté par la Vice-Secrétaire générale, participe activement aux réunions de coordination régionale entre les commissions régionales et les fonds et programmes des Nations Unies.

M. Al-Hassan (Oman) associe sa délégation à la déclaration faite par l'observateur de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il soutient les recommandations du Secrétaire général figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/1998/65 et Add.1 à 3) concernant la réforme au sein des commissions régionales : les réformes devraient renforcer leur rôle et améliorer le résultat des opérations pour les États Membres. Toutefois, les réformes ne devraient pas être considérées comme une fin en soi, ni limitées dans le temps : elles font partie d'un processus continu à mesure que l'Organisation se développe et que les besoins des États Membres changent. De même, les réformes ne doivent pas imposer aux commissions régionales un fardeau si lourd qu'elles ne peuvent plus apporter les meilleurs services possibles aux États Membres, alors qu'elles jouissent d'un avantage comparatif : elles ont leur propre perspective régionale et peuvent placer cette perspective régionale et les recommandations dans un contexte multilatéral.

Le soutien général que l'Oman apporte aux réformes vaut en particulier pour les mesures recommandées concernant la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), car le rôle vital qu'elle joue dans la région ne doit pas être compromis.

Cette commission joue un rôle crucial et très pratique en encourageant une coopération et une coordination accrue des activités entre les organismes régionaux et sous-régionaux, y compris la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe, et l'orateur souhaite l'établissement de mécanismes permanents à cet effet.

Sur le plan opérationnel, il faut améliorer la communication et la coordination entre la CESAO et les autres organismes des Nations Unies afin d'obtenir un maximum d'avantages pour la région. La coordination des activités des commissions régionales avec celles menées par l'ONU à l'échelon régional, ainsi que des réunions annuelles entre chaque commission et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies faciliteraient grandement ce processus.

La coopération étroite qui s'est instaurée entre la CESAO et la CEE, qui se solde par des échanges fréquents de vues, d'expériences et d'informations, en particulier pour les questions de transport, est un exemple de la manière dont les commissions régionales peuvent collaborer fructueusement afin de renforcer leur capacité. La CESAO devrait élaborer des programmes d'échange d'informations électroniques dans les domaines de l'administration, du commerce et du transport.

Conformément à la résolution 50/120, les commissions régionales sont censées jouer un rôle fondamental dans l'examen triennal des orientations en assurant le succès du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau régional.

Projets de résolution et de décision présentés par les commissions régionales (E/1998/65/Add.2)

Le Président invite le Conseil à prendre des décisions sur les projets de résolution et de décision soumis par les commissions régionales, qui figurent au chapitre I du document E/1998/65/Add.2.

Projet de résolution figurant au chapitre premier, section A

Le projet de résolution est adopté.

Projet de résolution figurant au chapitre premier, section B

Le projet de résolution est adopté.

M. Kitazawa (Japon) note que la résolution qui vient d'être adoptée intitulée « Renforcement de l'appui régional en faveur des handicapés au XXI^e siècle » comptait 14 auteurs quand sa délégation l'a soumise à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa cinquante-quatrième session.

La première moitié de la Décennie des personnes handicapées pour l'Asie et le Pacifique a provoqué un changement spectaculaire concernant la sensibilisation aux problèmes des handicapés : les activités charitables en faveur des « malheureux » ont cédé le pas à la promotion de la participation active des personnes handicapées en tant que membres à part entière de la société et en tant que ressource humaine précieuse. Toutefois, beaucoup reste à faire et il faut renforcer le soutien apporté aux efforts nationaux en faveur de l'intégration des personnes handicapées; par conséquent, l'orateur se félicite que le Conseil ait adopté la résolution par consensus.

Projet de décision figurant au chapitre premier, section C

Le projet de décision est adopté.

Projets de résolution I et II figurant au chapitre premier, section D

Les projets de résolution I et II sont adoptés.

M. Glanzer (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite de tous les efforts visant à améliorer la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies engagés dans des activités régionales, mais souligne que les résolutions et la décision qui viennent d'être adoptées devraient être placées dans le contexte plus large des textes présentés à l'issue de l'examen des commissions régionales. L'Union européenne espère que le Conseil adoptera ces textes au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Application des résolutions 50/227 et 50/12 B de l'Assemblée générale », tout en veillant à ce que les recommandations adressées au système des Nations Unies soient compatibles avec les mécanismes de coordination du système sur le terrain tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système des coordonnateurs résidents.

L'orateur souligne que les résolutions et la décision qui viennent d'être adoptées concernent des recommandations qui répondent à des préoccupations et à des circonstances régionales spécifiques et que leur adoption par le Conseil ne crée pas un précédent pour d'autres commissions régionales.

M^{me} Singgih (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe des 77 et de la Chine soutient les efforts

de réforme des commissions régionales qui visent à améliorer la coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres organismes, et qui portent sur d'autres domaines de préoccupation des commissions régionales individuelles reflétées au document E/1998/65/Add.2. Ce texte permet de prendre en considération les intérêts et les besoins différents de chaque région.

Le Président attire l'attention du Conseil sur le document E/1998/65/Add.3 rédigé à la demande du Président de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Il considérera que le Conseil souhaite prendre note des rapports présentés au titre de l'ordre du jour à l'examen (E/1998/4 à 15 et E/1998/65 et Add.1 à 3).

Il en est ainsi décidé.

M. Amoako (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), parlant en tant que coordonnateur en exercice des commissions régionales, dit que les commissions régionales se félicitent de l'amélioration de leur accès au Conseil l'année passée, car cela a permis d'examiner une série de questions, a amené le Conseil à mieux apprécier les activités des commissions régionales et a permis aux commissions de bénéficier des orientations et de l'appui du Conseil.

Les commissions régionales acceptent que la réforme n'est pas un événement mais un processus et sont engagées en faveur de la continuation des réformes en vue d'améliorer l'efficacité et la pertinence dans le contexte du programme de réformes du Secrétaire général. En conduisant ces réformes dans le sens de la rationalisation, de la cohérence et de l'efficacité, le retour de l'information du Conseil est à la fois souhaitable et bienvenu. Le calendrier des réunions au niveau des dirigeants devrait aider à assurer la synergie et la cohérence et éviter les chevauchements entre le Conseil, les fonds et programmes et les commissions régionales.

Les commissions régionales détermineront la manière de mettre en œuvre le rôle de chef d'équipe des coordonnateurs régionaux dans leur propre contexte régional, étant entendu que ce rôle est à la fois utile et indispensable.

Le Président dit qu'il est important que le Conseil ait une idée des activités des commissions régionales sur le terrain avec lesquelles les membres du

Conseil travaillant au Siège n'ont pas de contact direct. À cet égard, il a examiné avec le coordonnateur des commissions régionales la possibilité d'établir un lien plus formel entre les commissions régionales et les délégations participant aux sessions du Conseil.

La séance est levée à 17 h 50.